



## POLITIQUE CONCERNANT L'IMAGE PROFESSIONNELLE EN STAGE ET DANS LES LOCAUX APPRENTISS FSI

### Objectif

Cette politique se veut un guide à suivre par les étudiantes et les étudiants tout au long de leur formation pratique en ce qui a trait à l'image professionnelle véhiculée. Les éléments énoncés contribuent à assurer des comportements professionnels requis, lors des activités de simulation dans les locaux Apprentiss FSI. Ils donnent également des orientations pour les stages en milieux de soins.

Cette politique couvre les éléments suivants :

- Tenue vestimentaire ;
- Retards et absences ;
- Règlements Apprentiss FSI.

### Préambule

Il est stipulé, dans la prise de position sur l'image professionnelle des infirmières de l'OIIQ 2018, que : « *En tout temps, l'infirmière doit demeurer soucieuse de l'image qu'elle projette dans le cadre de ses fonctions afin de maintenir sa crédibilité et ainsi, de préserver la grande considération dont bénéficie la profession infirmière. [...] L'uniforme est un moyen de s'identifier comme un membre du personnel et de démontrer son professionnalisme, en plus de constituer une forme de protection pour la clientèle.* »

### Tenue vestimentaire

#### DANS LES LOCAUX APPRENTISS FSI\*

##### Ce qui est requis :

- Port de l'uniforme officiel de la Faculté – bleu, identifié avec le logo de la FSI, **en tout temps** lors des activités de simulation. *Si des indications particulières sont exigées lors d'activités spécifiques de laboratoire, elles seront clairement précisées sur le site du cours concerné ;*
- L'uniforme se revêt avant d'entrer dans ces espaces et doit être retiré en quittant ces espaces ;



- L'uniforme est porté sans chandail ou gilet qui le recouvrent. Un survêtement à manches longues peut être porté à condition que les manches puissent être remontées facilement au-dessus des coudes afin de ne pas nuire lors du lavage des mains ou lors de la réalisation de techniques de soin ;
- Port de souliers fermés à l'avant et à l'arrière, à talons plats, à semelles antidérapantes et silencieuses, de couleur sobre (style espadrilles). *Ces souliers doivent être propres et différents de ceux portés pour aller à l'extérieur (hiver ou mauvais temps) ;*
- Les souliers sont retirés lors de l'utilisation des lits dans le cadre des activités prévues dans les locaux Apprentiss FSI ;
- Les cheveux doivent être retenus, de façon à libérer le visage en tout temps, et la barbe recouverte lorsqu'elle présente un risque de contamination ;
- Ongles courts (5 mm), sans vernis et sans ongles artificiels.

**Ce qui est interdit :**

- Bague ;
- Bracelet, boucle d'oreille et collier pendants ;
- Anneau, pendentif ou autres bijoux qui ne sont pas sobres et solidement fixés.

**Non-respect de la tenue vestimentaire :**

- Si l'uniforme est oublié une première fois dans les locaux Apprentiss FSI, l'étudiante ou l'étudiant porte alors une blouse jaune d'isolement ;
  - Un oubli additionnel ou une non-conformité à la politique est pénalisé dans la grille des comportements professionnels.
- Comme les bottes ne sont pas autorisées, et dans un souci de sécurité, l'étudiante ou l'étudiant qui ne porte pas le type de chaussure requise devra effectuer les démarches nécessaires pour se conformer à la politique avant son entrée dans les locaux Apprentiss FSI ;
  - Un oubli additionnel ou une non-conformité à la politique est pénalisé dans la grille des comportements professionnels.

*\*L'enseignante ou l'enseignant respecte les mêmes recommandations. Il ou elle représente un modèle. Cependant, le port du sarrau et de l'identification de la FSI portée sur les vêtements civils, s'il le désire, permettent de se distinguer des étudiantes et étudiants. Lors des démonstrations de laboratoires procéduraux, l'enseignante ou l'enseignant veille à remonter les manches de ses vêtements et de son sarrau (Source : OIIQ, 2018).*



## DANS LES MILIEUX DE SOINS LORS DES STAGES

### Ce qui est requis :

- Identification facultaire : Le tire-carte avec la carte d'identité doivent être visibles en tout temps ;
- Respecter les politiques vestimentaires en vigueur dans les milieux de soins concernés. Pour autant que la sécurité du client ne soit pas en jeu, les stagiaires sont libres d'adopter l'apparence qu'ils souhaitent en accord avec les politiques de leur employeur ;
- Les stagiaires doivent se rappeler qu'ils et elles ne doivent, en aucun cas, avoir un comportement susceptible de dévaloriser l'image de la profession.

### Ce qui est fortement recommandé :

- Port de l'uniforme officiel de la Faculté – bleu, identifié avec le logo de la FSI :
  - Cela favorise la reconnaissance du statut de stagiaires de la FSI ;
  - Cela procure une sécurité : en étant facilement reconnu comme stagiaire, on augmente les chances d'être impliqué à ce titre lors de situations d'urgence ;
- Changer de tenue quotidiennement ;
- L'uniforme se revêt à son arrivée sur le lieu de stage et doit être retiré en le quittant. « *De plus, il est souhaitable que l'infirmière porte son uniforme uniquement sur les lieux de travail afin d'éviter de circuler dans les endroits publics avec ses vêtements contaminés (Sande et Basak, 2015 ; Sanon et Watkins, 2012).* » - OIIQ (2018) Image professionnelle des infirmières, *Prise de position*
- Faire un entretien régulier de ses vêtements de travail.

### Non-respect de la tenue vestimentaire :

- Lors d'un premier oubli ou d'une non-conformité, l'étudiante ou l'étudiant retourne à son domicile pour changer de tenue :
  - S'il y a une récidive, une pénalité est imposée dans la grille des comportements professionnels.



## Retards et absences

### Simulations procédurales

Lors des séances de laboratoires procéduraux, un nombre de points déterminé par l'enseignante ou l'enseignant est accordé à la ponctualité dans la grille de comportements professionnels. Cette grille comprend également des éléments tels que : tenue vestimentaire, participation, organisation, sécurité et savoir-être.

- **En cas de retard**, la participation au laboratoire est autorisée, mais une correction négative est appliquée par l'enseignante ou l'enseignant en cas de manquements importants ou récurrents.
- **Lors d'absence**, une justification auprès de l'enseignante ou l'enseignant devra être faite. Ce dernier demeure libre d'accepter la justification sans pénalité ou de la refuser et de la pénaliser.

### Simulation par immersion clinique incluant ECOS formative et sommative

L'étudiante ou l'étudiant prévient l'enseignante ou l'enseignant lors de retard ou d'absence. **Tout retard ou absence** entraîne une correction négative comme prévu dans la grille des comportements professionnels.

- **Simulation individuelle** : L'étudiante ou l'étudiant en retard se voit refuser l'accès à l'activité au moment où celle-ci débute.
- **Simulation en équipe** : L'équipe dans laquelle est inscrit l'étudiante ou l'étudiant en retard fait consensus pour accepter ou refuser sa participation. L'étudiant peut rejoindre l'équipe, si celle-ci est d'accord, au moment de la rotation des cas après le débriefage et non pendant une simulation ou pendant le débriefage.

## Règlements dans les locaux Apprentiss FSI

Pour des considérations de sécurité, voici les règlements en vigueur dans les locaux Apprentiss FSI :

- Il est interdit de boire ou de manger dans les locaux ;
- Tout le matériel personnel non requis pour l'activité, comme les sacs à dos, les bottes, les manteaux ou tout autre matériel doivent être déposés dans les casiers à cet effet avant le début de l'activité ;
- Les téléphones intelligents, les tablettes électroniques ou les ordinateurs portables sont permis à des fins pédagogiques ;
- L'usage d'Internet est permis à des fins pédagogiques ;



- Il est interdit de photographier le matériel pédagogique, de filmer ou d'enregistrer l'activité sans l'accord des participantes et participants, et du personnel enseignant ;
- L'utilisatrice ou l'utilisateur s'engage à respecter la politique de confidentialité concernant le déroulement des activités de simulation. Ainsi, il ne discutera pas du contenu de l'activité ni de la performance des autres participantes et participants ;
- L'utilisatrice ou l'utilisateur doit respecter le matériel. Il utilisera seulement le matériel et les fournitures requises pour l'activité et avisera le personnel en cas de bris ;
- L'utilisatrice ou l'utilisateur est également responsable de conserver les lieux sécuritaires. Pour se faire, il doit :
  - Ranger le matériel dont il s'est servi ;
  - Gérer les déchets (ce qui doit être jeté et ce qui doit être récupéré) ;
  - Laisser les surfaces de travail propres et en ordre ;
  - Assécher le plancher s'il est humide ;
  - Fermer les tiroirs et les panneaux d'armoire après s'être servi.

Pour des considérations de professionnalisme, de respect du matériel et de prévention des infections :

- Il est interdit de mâcher de la gomme ;
- Il est interdit de s'asseoir sur les lits ou d'y déposer du matériel personnel ;
- Il est recommandé de se laver les mains à son arrivée dans le local et à la fin de l'activité, avant son départ.

## Références

ASSTSAS (2004). Pour continuer à marcher, sachez vous chausser ! *Objectif prévention*, vol.27, no.2, p. 26-29.

CSSSVC (2006). *Politiques et procédures DRH 2006-000-001, Tenue vestimentaire.*

IUCPQ (2014). DRH-504, Politique relative à la tenue vestimentaire et à l'apparence personnelle

OIIQ (2006). *La tenue vestimentaire des infirmières*, Prise de position, 19 p.

OIIQ (2018) *Image professionnelle des infirmières*, Prise de position, p. 13